



AMPLITUDE

CIC 400+

Période de
commercialisation :
Du 16 mai au 30 juin 2008

Ingénierie Financière réalisée par



Distribué par



UNION FINANCIERE GEORGE V

Amplitude CIIC 400+

Amplitude CIIC 400+ est un titre de créance structuré sous la forme d'une obligation de droit français cotée en Bourse du Luxembourg. Emis par SG Option Europe, Amplitude CIIC 400+ est un actif représentatif d'une unité de compte du contrat d'assurance vie.

Amplitude CIIC 400+ est une solution unique et innovante, indexée sur la performance du DJ Euro Stoxx 50 via un mécanisme d'optimisation du point d'entrée

■ Une opportunité d'investissement suite aux corrections récentes subies par les marchés financiers

- Les inquiétudes apparues au mois de février 2007 sur les marchés hypothécaires et surtout les crédits immobiliers à risques se sont concrétisées mi-juin 2007. Ces événements ont conduit à une crise de confiance généralisée sur les marchés qui ont subi une forte correction durant l'été 2007. Ainsi, entre le 16 juillet et le 16 août 2007, le CAC 40, le Nikkei 225 et le DJ Euro Stoxx 50 ont perdu respectivement -14,04%, -16,26% et -10,87%. Cette crise financière se prolonge jusqu'au début de l'année 2008. Les indices mondiaux subissent une nouvelle correction de l'ordre de -18,68% pour le DJ Euro Stoxx 50 entre le 1^{er} janvier 2008 et le 23 janvier 2008.

■ Pourquoi choisir Amplitude CIIC 400+ ?

Atout 1 Une réponse adaptée aux incertitudes liées au point d'entrée à court terme

- Chaque jour, entre le 16 mai et le 30 juin 2008, on enregistre le cours de clôture du DJ Euro Stoxx 50. Au 30 juin, on calcule la moyenne de ces valeurs enregistrées, c'est la **Valeur de Référence de l'Indice**.
- Cet effet moyen permet d'atténuer la forte variation possible de l'Indice pendant la période de souscription autorisée et ainsi de retenir une Valeur de Référence optimisée pour le calcul de la performance de l'Indice.

Atout 2 Une indexation à l'indice représentatif du marché action européen regroupant les 50 valeurs ayant les plus grandes capitalisations boursières (cette composition évolue au fil du temps)

Atout 3 Un mécanisme de maturité anticipée possible dès le 15 décembre 2011, amplifiant de 120%¹ la Performance du DJ Euro Stoxx 50 avec une performance garantie de 70%¹

- Si au 15 décembre 2011, la Performance depuis la Valeur de Référence du DJ Euro Stoxx 50 est $\geq +20\%$, vous bénéficiez d'un remboursement anticipé¹ égal au maximum entre :

170% de la Valeur Initiale² d'Amplitude CIIC 400+

ET

100% de la Valeur Initiale² d'Amplitude CIIC 400+

+

120% de la Performance du DJ Euro Stoxx 50

Atout 4 Bénéficiez de 100% de la Performance Finale positive de l'Indice à l'échéance

Atout 5 Protégez à l'échéance 100%¹ de la Valeur Initiale² d'Amplitude CIIC 400+

- A l'échéance, si le mécanisme de maturité anticipée n'a pas été enclenché, vous êtes assuré de recevoir au minimum **100%¹ de la Valeur Initiale² d'Amplitude CIIC 400+** si la Performance Finale de l'Indice (rapportée à la Valeur de Référence) n'a pas baissé de plus de 30%.

¹ Données hors fiscalité applicable et/ou frais liés au contrat d'assurance vie.

² Les conditions ont été définies selon les données de marchés prévalant en date du 16 mai 2008. Après le 16 mai 2008, les titres qui représentent les unités de compte seront achetés à la valeur de marché, celle-ci pouvant fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les garanties sont alors à apprécier par rapport à leur valeur de marché.

■ Illustrations du mécanisme¹

Ces illustrations reposent sur un prix d'achat de 100% au 16 mai 2008. Après le 16 mai 2008, les titres qui représentent les unités de compte seront achetés à la valeur de marché, celle-ci pouvant fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les garanties sont alors à apprécier par rapport à leur valeur de marché.

Cas 1	Au 15 déc. 2011		
	Au 15 déc. 2011	Au 15 nov. 2018	
Performance de l'Indice rapportée à la Valeur de Référence	65,00%		Dans cette illustration, au 15 décembre 2015, la Performance du DJ Euro Stoxx 50 rapportée à la Valeur de Référence est de +65% . Cette performance est supérieure au seuil de +20%. Le mécanisme de maturité anticipée s'enclenche.
Seuil Prédéfini	20,00%		
Amplification de la Performance de l'Indice	78,00%		
Remboursement anticipé	178,00%		Vous recevez² alors le maximum entre 170% et 100% + 120% x 65%, soit 178% , équivalent à un Taux de Rendement Annuel de 17,91% .
Taux de Rendement Annuel ²	17,91%		
Cas 2	Au 15 déc. 2011		
	Au 15 déc. 2011	Au 15 nov. 2018	
Performance de l'Indice rapportée à la Valeur de Référence	18,00%	95,00%	Dans cette illustration, au 15 décembre 2015, la Performance du DJ Euro Stoxx 50 rapportée à la Valeur de Référence est de +18% . Cette performance est inférieure au seuil de +20%. Le produit continue.
Seuil Prédéfini de Sortie Anticipée	20,00%	-	
Seuil à l'échéance	-	-30,00%	
Remboursement à l'échéance	-	195,00%	A l'échéance, la Performance du DJ Euro Stoxx 50 rapportée à la Valeur de Référence est de +95% . Cette performance est supérieure au seuil de -30%.
Taux de Rendement Annuel ²	-	6,57%	Vous recevez² alors 100% + 95% , soit 195% , équivalent à un Taux de Rendement Annuel de 6,57% .
Cas 3	Au 15 déc. 2011		
	Au 15 déc. 2011	Au 15 nov. 2018	
Performance de l'Indice rapportée à la Valeur de Référence	12,00%	-15,00%	Dans cette illustration, au 15 décembre 2015, la Performance du DJ Euro Stoxx 50 rapportée à la Valeur de Référence est de +12% . Cette performance est inférieure au seuil de +20%. Le produit continue.
Seuil Prédéfini de Sortie Anticipée	20,00%	-	
Seuil à l'échéance	-	-30,00%	
Remboursement à l'échéance	-	100,00%	A l'échéance, la Performance du DJ Euro Stoxx 50 rapportée à la Valeur de Référence est de -15% . Cette performance est supérieure au seuil de -30%.
Taux de Rendement Annuel ²	-	0,00%	Vous recevez² alors 100% de votre capital initialement investi.
Cas 4	Au 15 déc. 2011		
	Au 15 déc. 2011	Au 15 nov. 2018	
Performance de l'Indice rapportée à la Valeur de Référence	16,00%	-45,00%	Dans cette illustration, au 15 décembre 2015, la Performance du DJ Euro Stoxx 50 rapportée à la Valeur de Référence est de +16% . Cette performance est inférieure au seuil de +20%. Le produit continue.
Seuil Prédéfini de Sortie Anticipée	20,00%	-	
Seuil à l'échéance	-	-30,00%	
Remboursement à l'échéance	-	55,00%	A l'échéance, la Performance du DJ Euro Stoxx 50 rapportée à la Valeur de Référence est de -45% . Cette performance est inférieure au seuil de -30%.
Taux de Rendement Annuel ²	-	-5,53%	Vous recevez² alors 55% de votre capital initialement investi, soit un Taux de Rendement Annuel de -5,53% .

¹ Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale

² Données hors fiscalité applicable et/ou frais liés au contrat d'assurance vie.

Profitez d'une exposition jusqu'à 120% de la Performance Finale du DJ Euro Stoxx 50

■ Amplitude CIIC 400+ en bref

● Au 15 décembre 2011

- On observe la performance depuis la Valeur de Référence de l'Indice DJ Euro Stoxx 50. Si la performance de l'Indice depuis l'origine est $\geq +20\%$ à cette date d'observation, le mécanisme de maturité anticipée s'enclenche, vous recevez¹ alors le maximum entre :

170% de la Valeur Initiale² d'Amplitude CIIC 400+

ET

100% de la Valeur Initiale² d'Amplitude CIIC 400+

+

120% de la Performance du DJ Euro Stoxx 50

- Et le produit s'arrête.

● Sinon, au 15 novembre 2018

- A l'échéance, si le mécanisme de maturité anticipée n'a pas été enclenché et si la Performance Finale depuis la Valeur de Référence de l'Indice est supérieure ou égale à -30%. Vous recevez¹ alors :

100% de la Valeur Initiale² d'Amplitude CIIC 400+

+

100% de La Performance Finale positive de l'indice DJ Euro Stoxx 50

- Sinon, vous recevez à l'échéance : la **Valeur Finale de l'indice DJ Euro Stoxx 50**

■ Synthèse des résultats historiques³

- L'objectif des tests est de simuler la performance offerte par des placements similaires (même durée, même formule de remboursement, même indice...) lancés chaque jour ouvré entre le 1^{er} janvier 1987 et le 11 avril 2008, pour des périodes de 10 ans et 6 mois, soit 2 811 tests.
 - En moyenne, Amplitude CIIC 400+ aurait généré un rendement de 21,26%¹
 - Dans près de 54% des cas, le remboursement anticipé aurait été supérieur à 170%¹ grâce à l'amplification de 120% de la performance du DJ Euro Stoxx 50
 - Dans 100% des cas, le rendement annuel aurait été supérieur ou égal à 9,90%¹
 - Dans près de 82% des cas, le mécanisme de maturité anticipée aurait été enclenché, soit un Taux de Rendement Annuel minimum de 16,37%¹

	Remboursement	Taux de Rendement Annuel
Minimum	170,00%	9,90%
Average	245,36%	21,26%
Maximum	544,70%	45,63%

¹ Données hors fiscalité applicable et/ou frais liés au contrat d'assurance vie.

² Les conditions ont été définies selon les données de marchés prévalant en date du 16 mai 2008. Après le 16 mai 2008, les titres qui représentent les unités de compte seront achetés à la valeur de marché, celle-ci pouvant fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les garanties sont alors à apprécier par rapport à leur valeur de marché.

³ Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le produit s'il avait été lancé dans le passé, présentées selon la date d'échéance. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors des différentes phases de marché ces dernières années. Ces simulations ont trait à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Fiche Technique

Type

Obligation de droit français

Emetteur

SG Option Europe

Garantie

Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's AA-)

Devise

Euro

Cotation

Bourse du Luxembourg

Règlement / Livraison

Euroclear France

Période de commercialisation

Du 16 mai au 30 juin 2008

Date d'émission

16 mai 2008

Date de constatation de sortie anticipée

15 décembre 2011

Date d'échéance

15 novembre 2018 (sauf si préalablement les obligations ont été rachetées par anticipation)

Valeur nominale initiale

1 000 euros par coupure

Liquidité

Hebdomadaire

Code ISIN

FR0010617076

L'Instrument Financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »). Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie.

L'assureur ou l'intermédiaire en assurance ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'affectation des versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie.

Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.

Cette brochure ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier sous-jacent qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Le produit n'est pas à capital garanti à la Date d'Echéance.

Le Dow Jones Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'Etat du Delaware et siège à New York, Etats-Unis (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres financiers basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

Ingénierie Financière réalisée par



UNION FINANCIERE GEORGE V

Siège Social

21 rue du Mont Thabor 75001 PARIS

Tél : 01 42 44 19 55

Fax : 01 42 60 33 42

Société Anonyme de Promotion et de Courtage d'Assurance au capital de 5 228 992 euros

Garantie Financière et Assurance de responsabilité Civile Professionnelle conformes aux Articles L 530-1 et L 530-2 du Code des assurances